Publication électronique le: 26 juin 2025

Pas·de·Calais
Le Département

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Interruption de la Circulation
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D127
au territoire de la commune de RETY
TRAVAUX
Réfection de chaussée en enrobés
Section hors agglomération
2 jours dans la période du 18 août 2025 au 29 août 2025
Travaux initialement prévus les 21 et 22 août 2025

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'Instruction Interministérielle du 24 novembre 1967 relative à la Signalisation des routes modifié par des arrêtés subséquents,

Considérant la demande du 10/06/2025, par laquelle EUROVIA, fait connaître le déroulement des travaux Réfection de chaussée en enrobés, 2 jours dans la période du 18 août 2025 au 29 août 2025,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux Réfection de chaussée en enrobés, va nécessiter une interruption de la circulation sur la route départementale D127 du PR 34+52 au PR 35+8, hors agglomération, 2 jours dans la période du 18 août 2025 au 29 août 2025, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'avis favorable de Messieurs les Maires de RETY, FERQUES et LE WAST,

Considérant l'avis réputé favorable de Monsieur le Maire de MARQUISE,

Considérant l'avis favorable de Monsieur le responsable de la DIR Nord, District du Littoral Peuplingues,

Considérant l'information faite auprès de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MARQUISE,

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil Départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite temporairement sur la route départementale D127 du PR 34+52 au PR 35+8, hors agglomération, sur le territoire de la commune de RETY, 2 jours dans la période du 18 août 2025 au 29 août 2025, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

ARTICLE 2 : Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par : les routes départementales D231, D127E5, D127, D243, la RN42 et l'autoroute A16, au territoire des communes de RETY, FERQUES, MARQUISE et LE WAST,,

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections fermées et sur l'itinéraire conseillé de déviation, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Boulonnais,

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :
- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Boulonnais,
- Monsieur le Responsable de l'Entreprise chargée des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs du Département et affiché au siège du Département du Pas-de-Calais.

Wimille,
Le 25 juin 2025

Signé électroniquement par
Patrice DECOBERT
RESPONSABLE UNITE ETUDES ET RESSOURCES

Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Boulonnais
Route de la Trésorerie - BP 20 62126 WIMILLE
Téléphone : 03.21.99.07.20

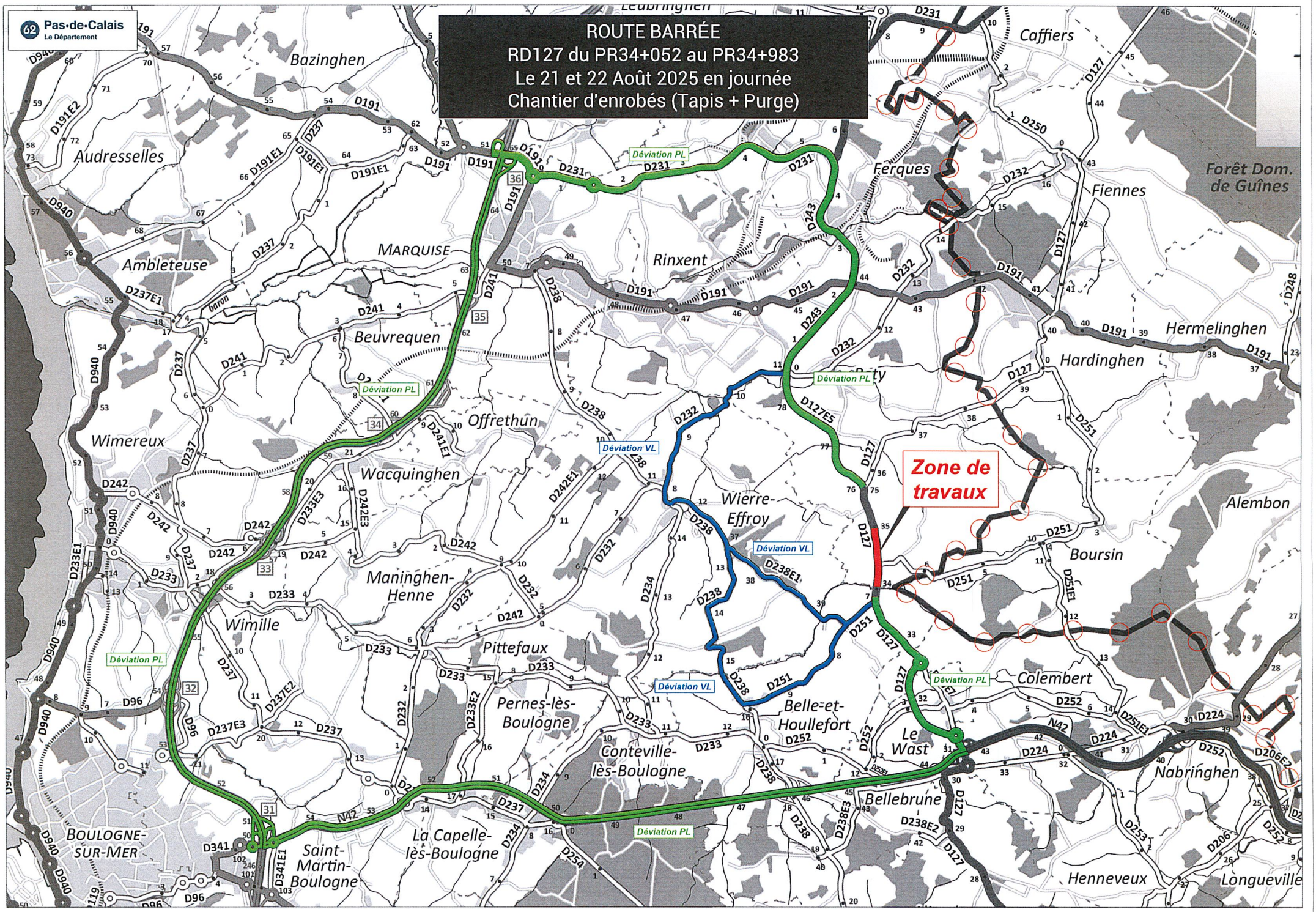
Pas-de-Calais
Le Département
ROUTE BARRÉE
RD127 du PR34+052 au PR34+983
Le 21 et 22 Août 2025 en journée
Chantier d'enrobés (Tapis + Purge)
Zone de travaux
Déviation PL
Déviation VL
Bazinghen
Audresselles
Ambleteuse
MARQUISE
Beuvrequen
Offrethun
Wimereux
Wacquinghen
Maninghen-Henne
Wimille
Pittefaux
Pernes-lès-Boulogne
Conteville-lès-Boulogne
La Capelle-lès-Boulogne
Saint-Martin-Boulogne
BOULOGNE-SUR-MER
Rinxent
Ferques
Caffiers
Fiennes
Forêt Dom. de Guînes
Hermelinghen
Hardinghen
Wierre-Effroy
Alembon
Boursin
Colembert
Belle-et-Houllefort
Le Wast
Bellebrune
Nabringhen
Henneveux
Longueville